



République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité

Ministère de l'Agriculture
et de l'Elevage



**PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
COMMERCIALE EN GUINEE
(PDACG)**

DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

N°0002/MAGEL/PDACG/2023

Date de début : 24 avril 2023

Date limite : 08 mai 2023

PAYS : GUINEE

No de Prêt/Crédit/Don : **Crédit N° IDA : 6771-GN et Don N° IDA : D713-GN**

Titre : Recrutement d'Un Spécialiste en Communication pour le PDACG

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : Sans objet

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du **Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce **don/crédit** pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus aux adresses indiquées ci-dessous : pdacg@magel.gov.gn et obah@magel.gov.gn

L'Unité de Coordination du **Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)** invite les consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

Les services comprennent :

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du projet, le Spécialiste en Communication est chargé des tâches de communication sur les activités, réalisations et résultats du projet tant au niveau de l'UCEP que des autres acteurs de la mise en œuvre du projet (Partenaires, Agences d'exécution et Bénéficiaires).

Le Spécialiste en Communication sera chargé de :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication sur le projet ;

- Identifier les différentes cibles et les messages et canaux appropriés pour les atteindre ;
- Développer un plan de communication pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie proposée (activités clés à exécuter, coûts, calendrier de mise en œuvre, et acteurs concernés) ;
- Elaborer les outils et produits de communication appropriés pour accompagner les activités de communication retenues (dépliants, brochures, productions multi média, annonces, discours, communiqués de presse, etc..) ;
- Aider la Coordination du Projet à établir et maintenir de bonnes relations avec la presse et avec l'ensemble des parties prenantes (société civile, secteur privé, organisations à la base, etc.) pour assurer une image positive du projet auprès des parties prenantes et du grand public ;
- Organiser et coordonner l'ensemble des activités de communications retenues : conférences de presse ; ateliers ; rencontres thématiques ; etc., et élaborer des comptes rendus de ces activités ;
- Veiller à l'atténuation des éventuels risques de réputation pour la Banque mondiale ;
- Mettre en place un programme de partenariat avec les radios de proximité pour relayer les informations auprès du monde rural et du secteur privés, principaux bénéficiaires du projet ;
- Suivre les productions des média (articles de presse, reportage radio, ou télé) et informer la Coordination sur la façon dont les média perçoivent les actions des projets, et conseiller de toute action à entreprendre pour corriger les mauvaises perceptions ;
- Contribuer à la conception et à l'actualisation régulière du site Web du projet, proposer du contenu substantiel pour cette mise à jour et effectuer le suivi du site ;
- Collaborer avec le Spécialiste en Communication de la Banque mondiale, et avec le responsable ou conseiller en communication du MAGEL pour la conduite des activités de communication communes dans le cadre du projet, et aussi pour la complémentarité des actions ;
- Etablir une base de données des parties prenantes du projet et assurer sa mise à jour régulière ;
- Mettre à jour les données et faits clés concernant les objectifs et étapes du projet ;
- Surveiller les perceptions et suivre l'évolution de l'opinion dans le cadre d'opérations à haut risque sur le projet et faire un rapport à cet effet ;
- Elaborer des rapports trimestriels sur l'état de mise en œuvre de la stratégie de communication et du plan de communication ;
- Accomplir toutes autres tâches susceptibles de contribuer à assurer une bonne communication au projet.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères relatifs à la qualification et l'expérience sont les suivants :

QUALIFICATION DU CONSULTANT : 20 POINTS

Le Spécialiste en Communication doit disposer des qualifications et expériences suivantes :

1. Avoir un diplôme universitaire BAC+4 au moins en communication et/ou relations internationales, affaires publiques ou en journalisme ou tout autre diplôme équivalent;

EXPERIENCE GENERALE : 20 POINTS

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans en communication dont un minimum de trois (3) ans en élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication.

EXPERIENCES SIMILAIRES : 60 POINTS

- 1- Avoir une bonne connaissance en techniques d'Information, d'Education et de Communication (IEC) et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (y compris animation des réseaux sociaux, de site web, etc.) **(30 points)**,
- 2- Avoir des compétences en organisation, persuasion, et écoute des foules, des communautés et la visibilité des actions du projet **(10 points) ;**
- 3- Avoir une bonne connaissance de l'environnement des médias en Guinée **(10 points)**;
- 4- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, de l'internet et des logiciels courants comme World, Excel, PowerPoint, Publisher, et tout autre logiciel de communication, etc. **(10 points)**;

L'occupation d'un poste similaire sur un projet financé par la Banque mondiale serait un atout.

Le poste est basé à Conakry avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet en Guinée.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017 et août 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt (*informations sur le conflit d'intérêt spécifique à la mission conformément au paragraphe 3.17 du Règlement, si applicable*) :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients. Ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions. Les consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

b. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des services de consultants pour la préparation ou l'exécution d'un contrat (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou des Fournir des services Autres que des Services de consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction.

c. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est place sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui, par sa nature, crée s missions

d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'emprunteur, de l'organisme de l'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

- de la préparation des termes de référence de la mission ;
- du processus de sélection pour le contrat ; ou
- de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection des Consultants individuels en accord avec les procédures du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition Novembre 2020.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du **lundi au vendredi** à l'**Unité de Coordination du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)**, l'Immeuble **FELLA**, 5^{ème} étage, Quartier Cameroun, Commune de Dixinn de 9 heures à 16h00.

A l'attention de : **Monsieur le Coordonnateur du PDACG**, Tél : +224 620 02 22 62

Les manifestations d'intérêt peuvent être envoyées par e-mail à pdacg@magel.gov.gn et doivent être obligatoirement soumises en ligne sur la plateforme de gestion des Appels d'Offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à l'adresse suivante : <https://offre.magel.gov.gn>.

Fait à Conakry, le 19 avril 2023

Le Coordonnateur du PDACG

Ousmane BAH

